



CGT Finances Publiques

Aveyron

COMPTE RENDU DU CDAS

du 01/06/2021

Un Conseil Départemental d'Action Sociale s'est tenu en audioconférence le 01/06/2021.

Le président du CDAS, M. [REDACTED], a présenté en introduction l'actualité de l'action sociale. Selon un sondage réalisé en 2020, il semblerait que les prestations sociales seraient méconnues ou ne correspondraient pas aux situations des agents. De même, les bâtiments des résidences EPAF ne seraient plus aux normes et ne rempliraient plus de bonnes conditions de sécurité... alors même que depuis des années, l'État refuse d'investir dans ces résidences (le Secrétariat Général interdit même à EPAF de faire les travaux nécessaires en lieu et place de l'état propriétaire). Pour la CGT, notre ministère cherche juste à justifier le vaste plan d'économie qu'il a lancé sur l'action sociale.

Pour rappel, depuis plus de 70 ans, nous bénéficions d'une action sociale spécifique qui s'est étoffée au fil des ans et des luttes sociales. Le conflit de 1989 notamment a permis une augmentation conséquente du budget d'action sociale collectif au lieu et place de rémunérations individuelles. En 2007, l'autonomisation des associations ALPAF, AGRAF, EPAF, existantes depuis les années 1950, a été une nouvelle étape dans la gouvernance. Depuis les années 2010, les restrictions budgétaires et les politiques sociales n'ont cessé de dégrader l'Action Sociale, faisant fi des besoins des agents, alors que dans le même temps ceux-ci subissent le blocage du point d'indice et l'abandon des plans de qualification avec pour conséquence des pertes de pouvoir d'achat. Les subventions aux associations sont en baisse drastique, quand elles ne sont pas supprimées ! Depuis 2018, cette dégradation s'est accélérée et l'État s'attaque désormais à l'EPAF. L'objectif du ministère est clair : la vente du patrimoine d'EPAF et l'externalisation de la prestation à un opérateur privé !

Lors du Comité Technique Ministériel du 21 mai consacré à l'avenir de l'Action Sociale, les fédérations syndicales ministérielles ont obtenu un moratoire sur la vente du parc immobilier mais le projet n'est pour autant pas abandonné...

M. [REDACTED] a également présenté ses remerciements aux associations et aux personnels qui ont permis de maintenir la restauration collective sur les résidences de Rodez et de Villefranche-de-Rouergue. Avec le desserrement des contraintes sanitaires, un nouveau protocole devrait intervenir. Mais il n'est à ce jour pas encore connu...

En ce début d'année, les principales mesures d'action sociale ont concerné les consultations externes : 1 demande de consultation pour l'avocat Mme [REDACTED] et 3 demandes de rendez-vous avec la psychologue de RODEZ (Mme [REDACTED]). Pas de rendez-vous demandé avec la psychologue de MILLAU (M. [REDACTED]) mais des arriérés restent à lui verser pour des consultations des années précédentes.

Le séjour de groupe à la résidence EPAF de l'Île de Bréhat prévu du 11 au 19 juin 2021 pourra se tenir. Cela concerne 26 inscrits dont 2 actifs (ce séjour ne rentre pas dans le budget local).

Les sorties prévues à l'automne devraient se dérouler si les conditions sanitaires le permettent :

- Carcassonne. le samedi 11 septembre pour les actifs
 - Carcassonne. le mardi 14 septembre pour les retraités
- Pareil pour la sortie Aveyron en octobre et pour le repas de fin d'année des retraités.

En ce qui concerne l'arbre de Noël, la salle de Gages est pré-réservée. Mais la mairie ne pourra en confirmer la location qu'en fonction de l'évolution sanitaire. Le prestataire du spectacle annulé l'année passée serait disponible pour 2021, le contrat avec la maquilleuse est signé. Quant aux jouets, l'envoi du catalogue devrait intervenir fin juin-début juillet.

En questions diverses, la CGT a souhaité faire des propositions pour le FIL. Lors de sa mise en place, il nous a été expliqué que ce fonds d'innovation locale (FIL) qui représentait une enveloppe nationale de 100 000 € était destiné à cofinancer des prestations innovantes (???) en termes d'action sociale. En 2019, 3% du budget local (480 €) nous ont été retiré car aucune proposition départementale n'avait été faite. La CGT se questionnait sur la finalité, les modalités et les critères d'attribution de ce FIL qui ressemblait surtout à une réduction budgétaire déguisée. Ce jour, la CGT a donc fait 3 propositions d'actions possibles : aide aux aidants, prévention sur l'utilisation des réseaux sociaux, livraison de paniers bios... Tout ça pour apprendre que le FIL n'avait pas été reconduit pour les budgets 2020 et 2021 !!!

L'assistante sociale, Mme [REDACTED] nous a annoncé son départ à la retraite prévu le 31/08/2021. Dans l'attente de la nomination d'un remplaçant, la permanence devrait être assurée par un(e) assistant(e) social(e) d'un département limitrophe.

Le prochain CDAS est prévu en septembre.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

L'ordonnance issue de l'article 40 de la loi dite de transformation de la fonction publique va mettre en place une prise en charge partielle de la protection sociale des fonctionnaires.

Comme dans le privé, l'employeur public pourra prendre en charge une participation à hauteur de 50% d'une partie de la cotisation de protection sociale complémentaire des agents.

Cette obligation ne sera étendue à toute la fonction publique qu'à partir de 2026 et en attendant... **roulement de tambour.., la participation sera de 15 euros bruts par mois à partir de janvier 2022 !!**

On sait aussi que pour s'aligner sur le privé, les retraités seront exclus...

De plus, ce que prévoit l'ordonnance, c'est de rembourser à l'agent tous les mois 50 % d'une base minimum de sécurité sociale n'incluant pas les prestations actuelles sur l'optique, le dentaire, l'aide auditive et l'hospitalisation. C'est ce qu'on appelle un filet de sécurité minimale !

En désolidarisant les actifs des retraités, en excluant certaines prestations, le gouvernement cherche à désorganiser notre système de protection sociale complémentaire pour ouvrir les portes au système assurantiel privé si cher au patronat.

Des négociations vont s'engager au ministère, **la CGT Finances y portera ses revendications pour garantir le plus haut niveau de protection sociale complémentaire.**

Vos élus CGT : **Delphine Alias - Pierre COURNEDE**

Suppléants : **Sandrine FABRE - Elsa MOLINIER**

Site de la section : <http://www.dgfip.cgt.fr/12/>

Contact : cgt.ddfip12@dgfip.finances.gouv.fr